



Echanger

S'ouvrir

Discuter

Réaliser des projets



Rencontrer

Se divertir

S'impliquer

S'épanouir

HORAIRES D'OUVERTURE en période scolaire

11-12 ans

Mercredi et Samedi : 13h30 - 18h ou 19h en heure d'été si autorisation parentale
Vendredi : 17h30 - 19h et 19h - 23h si autorisation parentale

13-17 ans

Mercredi et Samedi : 13h30 - 19h
Vendredi : 17h30 - 19h et 19h - 23h
Samedi (une fois par mois): 19h - 23h

INSCRIPTIONS

Le montant de l'adhésion au Studio est de 12 € (janvier à décembre) et révisable tous les ans. Il est possible de récupérer le dossier d'inscription directement au studio auprès des animateurs ou de le télécharger sur le site internet : <https://famillesruralesleslucs.jimdofree.com/>

Un jeune non adhérent peut venir occasionnellement à l'accueil libre. Si sa présence devient régulière, il devra s'inscrire.

Un bon fonctionnement implique :

- **Le respect : envers les autres jeunes, l'équipe d'animation, les adultes mais aussi le matériel et les lieux (la propreté du local et des alentours pour y conserver un lieu accueillant).**
- **Aucune vente, ni consommation d'alcool et de substances illicites dans et autour du local. Une personne introduisant ou ayant consommé de l'alcool ou de la drogue sera priée de quitter le local.**
- **L'interdiction de pénétrer dans le local sans la présence des animateurs.**
- **L'interdiction de fumer (la cigarette électronique y compris) dans les locaux (comme le veut la loi) et pendant les activités ; les fumeurs se doivent de ne pas jeter leurs mégots sur le sol mais dans les aménagements prévus pour ça.**
- **Le respect du voisinage : éviter le bruit à l'extérieur après 22h.**



En cas de non respect des règles, des sanctions seront prises :

- **Un avertissement oral**
- **Non participation aux activités proposées**
- **Entretien avec le ou les responsables des faits et des parents**
- **Exclusion temporaire**
- **Exclusion définitive**

Quelques infos...

...Pour les vacances

L'inscription sera validée lorsque le dossier sera complet (autorisation parentale signée, fiche sanitaire et fiche familles complétées...)

...Facturation

Après chaque période de vacances, une facture vous sera envoyée.

Désistement pour les activités (sauf justificatif médical)

Si désistement après la date des inscriptions, 50 % du montant de l'activité sera facturée. Si désistement moins de 48 h avant l'activité celle-ci sera facturée entièrement.

Désistement pour les séjours

Si désistement après la date des inscriptions, l'acompte de 50 % sera gardé.

Si désistement moins d'une semaine avant le séjour, la totalité du séjour sera facturée.

